
Arrêté de la commune d'Esmans (Seine-et-Marne) transmettant l'état détaillé des dons patriotiques de ses citoyens, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Arrêté de la commune d'Esmans (Seine-et-Marne) transmettant l'état détaillé des dons patriotiques de ses citoyens, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 382;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41619_t1_0382_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41619_t1_0382_0000_2)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« Je joins à l'appui de ce don le procès-verbal du conseil général de la commune d'Esmans qui garantit à la Convention nationale l'attachement inviolable qu'elle partage avec les Jacobins de Montereau pour les principes sacrés de la liberté et l'égalité, et leur résolution inébranlable de mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

« Puisse cet exemple précieux, donné par l'une des plus petites communes de la République avoir de nombreux imitateurs, et bientôt les satellites des despotes seront exterminés.

« Salut et fraternité.

« Liberté, égalité, Convention nationale, unité, indivisibilité de la République.

« Agricola GIOT, commissaire nommé par la Société populaire de Montereau. »

Arrêté de la commune d'Esmans (1).

Ce jourd'hui 5^e jour de la 1^{re} décade du second mois de l'an II de la République une et indivisible.

Le conseil général de la commune d'Esmans étant assemblé, avons arrêté à l'unanimité de commettre le citoyen Naultier, membre de notre commune, pour faire part à la Société populaire de Montereau de nos sentiments républicains, comme aussi de lui remettre notre offrande patriotique et volontaire, se montant à la somme de 351 liv. 10 s. (dont ci-joint est la liste des contribuables), pour servir aux frais de la guerre, la priant de la faire passer à la Convention nationale ainsi que l'expression de nos vœux bien prononcés, pour le bonheur de notre chère patrie, objet de notre plus grande sollicitude.

DROMIGNY, maire ; JEAN-BENOÎT DECORNOY, officier ; CHARPENTIER, procureur de la commune ; NEZONDÉ, officier municipal ; DECORNOY, notable. (Les notables Jean HONOT, Pierre COULTY ont déclaré ne savoir signer.)

Noms des contribuables.	liv.	s.
Vaultier.....	50	»
Mercier.....	5	»
Benoist Decournoy.....	2	»
Jean-Louis Coutin.....	2	10
Pierre Vaneux.....	1	5
George Charpentier.....	1	»
Jean Cretté.....	5	»
Denis.-F. Landry.....	1	5
Charles-Barbe Laîné.....	»	15
Marie Barbe.....	»	10
Gervais.....	»	6
Jacques Hugé.....	»	10
Pierre Cochet.....	»	10
Philbert Charpentier.....	»	10
François Chamorin.....	2	10
Pierre Cotty.....	»	10
Charles Decournoy.....	10	»
Rosalie Landry.....	2	10
Étienne Cousin.....	2	10
Jean Bonnemain.....	»	10
Jacques Charpentier.....	1	»
Charlotte Lemain.....	1	10
Nicolas Dromigny.....	2	»
Paillé.....	5	»
Jean Belletante.....	42	»

Cadet Hory.....	3	»
Emme Chauveau.....	1	5
Michel Hamot.....	1	5
Philippe Decourty.....	1	10
Veuve Georges Dubois.....	»	15
Pierre Sallardon.....	1	10
Louis Chauveau.....	1	»
Claude Aubinot.....	50	»
Laurent Barbe.....	50	»
Georges Puignard.....	»	10
Jacques Decournoy.....	2	10
Barthélemy Martelet.....	1	»
Edme Maitrat.....	2	10
Charlon.....	»	10
Julien Nodin.....	3	»
Michel Maitrat.....	1	»
Jean Trenet.....	1	»
Joseph Cousin.....	»	15
Claude Cuillard.....	»	10
Pierre Cotty.....	»	10
François Paqué.....	»	10
Charles Barbe.....	5	»
François Le Grand.....	2	10
Claude Vesler.....	1	»
Jean Charpentier.....	1	»
Guillaume Landry.....	»	10
Jean Mathiron.....	1	10
Veuve Cochois.....	1	»
Denis Cousin.....	10	»
Étienne Poyreau.....	5	»
Jacques Lecrou.....	10	»
Edme Cousin.....	»	15
Nicolas Dupuy.....	»	10
Jean Vallet.....	5	»
Michel Dromigny.....	3	»
René Landry.....	»	15
Jean Barreau.....	1	»
Claude De Cournoy.....	2	10
Poinsart, veuve Garée.....	30	»
Claude Nonat.....	5	»
Charles Rousseau.....	2	»
Total.....	351	10

66 contribuables.

Extrait du registre des délibérations de la Société populaire de la ville de Montereau. Séance du 6^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

Présidence du citoyen Préau.

Le citoyen Naultier, au nom des citoyens de la commune d'Esmans a prononcé un discours qui a été très applaudi et a été déposé sur le bureau pour rester aux archives. Il a offert, au nom des mêmes citoyens, la somme de 351 l. 10 s. en assignats et monnaie pour les frais de la guerre, suivant qu'il est détaillé au procès-verbal du conseil général de ladite commune du jour d'hier, et il a invité la société à vouloir bien les admettre au nombre de ses membres.

L'assemblée, en ordonnant la mention honorable de ce don et l'insertion au procès-verbal, ajourne la réception de ces citoyens, motivé sur le règlement qui exige des épreuves préliminaires; elle nomme le citoyen Mathei, commissaire pour présenter cette offre à la Convention nationale, et lui adjoint le citoyen Giot, patriote jacobin, commissaire national dans le département de Seine-et-Marne pour les subsistances de Paris, lequel a reçu ladite somme de trois cent cinquante et une livre 10 dix sols ainsi que

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 739.